

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations
complémentaires pour 2019 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2019/014

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport s'inscrit dans l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE AU TITRE DE LA DOTATION DE VIABILISATION 2018

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les demandes de dotation représentent la différence entre le montant de la dotation de viabilisation 2018 recommandée pour ces collèges et les dépenses estimatives consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau en 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux deux collèges publics ci-dessous une dotation complémentaire pour un montant global de 9 000 €, au titre la dotation de viabilisation 2018, répartie comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| - Collège Jean Mentel à SELESTAT : | 3 000 € |
| - Collège Frison Roche à LA BROQUE : | 6 000 € |

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE SOLIGNAC A STRASBOURG AU TITRE DE LA REGULARISATION DE LA DOTATION "AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT-EUROS/ELEVE" 2019

La dotation "autres dépenses" couvre les frais d'achat de petit matériel, du matériel d'EPS, des frais téléphoniques et postaux, des fournitures administratives, des taxes et des frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève ;
- SEGPA, ULIS, ALLOPHONES : 1,5 point par élève.

Cette dotation est calculée sur la base de 62 € le point par élève.

La dotation notifiée au collège Solignac pour l'exercice 2019, calculée sur la base d'un effectif de 392 élèves représentant 425,50 points (325 élèves à 1 point et 67 élèves à 1,5 points) s'élève à 26 381 €.

Or, il s'avère que l'effectif pour l'année scolaire 2018/2019 est en fait de 415 élèves, représentant 445 points (355 élèves à 1 point et 60 élèves à 1,5 point).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Solignac à Strasbourg une dotation de fonctionnement complémentaire de 1 209 € au titre de la régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement - euros/élève" 2019.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA DOTATION D'ENTRETIEN 2019

Compte tenu de la souscription de nouveaux contrats de maintenance et de l'augmentation du coût des contrôles obligatoires, la dotation d'entretien 2019 ne permet pas, dans certains collèges, de prendre en charge la totalité des dépenses d'entretien prévisionnelles pour l'exercice 2019.

Une réflexion est en cours pour définir des critères de calcul permettant de fixer le montant de la dotation d'entretien en fonction des besoins des collèges publics, notamment suite à des travaux de restructuration nécessitant de nouveaux contrats d'entretien plus spécifiques.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux sept collèges publics ci-dessous une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 38 136 €, au titre la dotation d'entretien 2019, répartie comme suit :

- Collège Robert Schuman à BENFELD :	6 000 €
- Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN :	5 000 €
- Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM :	3 000 €
- Collège du Bois Fleuri à SCHWEIGHOUSE SUR MODER :	4 000 €
- Collège Jean Mentel à SELESTAT :	11 836 €
- Collège Jules Hoffmann à STRASBOURG :	5 000 €
- Collège du Klosterwald à VILLE :	3 300 €

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE DU RHIN A DRUSENHEIM AU TITRE DE LA REGULARISATION DE LA DOTATION D'ENTRETIEN 2019

La dotation d'entretien 2019 a été notifiée aux collèges publics suite à la réunion du Conseil Départemental du Bas-Rhin le 22 octobre 2018 (CD/2018/043).

La part proportionnelle à la superficie a été calculée sur la base de 4 864 m².

Or, après vérification, la superficie retenue pour le collège du Rhin à Drusenheim est égale à 5 005 m².

De ce fait, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège du Rhin à Drusenheim une dotation de fonctionnement complémentaire de 261 € au titre de la régularisation de la dotation d'entretien 2019.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE FOCH A STRASBOURG AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, le Département met à disposition des collèges publics les installations sportives nécessaires pour la pratique des programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive.

Le collège Foch à Strasbourg ne disposant pas d'installations sportives suffisantes pour l'ensemble des élèves, il se voit dans l'obligation de louer des installations sportives, ce qui nécessite d'organiser des transports.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Foch à Strasbourg une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 4 000 € au titre de l'année scolaire 2018/2019, afin de lui permettre de faire face à cette dépense supplémentaire.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour la réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	BRUMATH		réparation des lignes téléphoniques et duplication de 60 clés	1 103,62 €
	HOERDT	Baldung Grien	réparation du lave-mains et du lave-vaisselle de la demi-pension	956,40 €
			réparation des armoires réfrigérées, de l'armoire frigorifique et des armoires froides de la demi-pension	3 782,40 €
	SOULTZ SOUS FORETS	L'Outre Forêt	déplacement du lave-vaisselle de la demi-pension	828,00 €

SUD	LA BROQUE	Frison Roche	réparation de la chambre froide de la demi-pension	560,16 €
	ROSHEIM	Herrade de Landsberg	réparation de la chambre froide et du lave-vaisselle de la demi-pension	867,80 €
EURO-METROPOLE	BISCHHEIM	Lamartine	réparation de la chambre froide de la demi-pension	778,22 €
	STRASBOURG	International Vauban	réparation du réfrigérateur de la demi-pension	1 557,60 €
			TOTAL	10 434,20 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 14 janvier 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 560 000,00 €	11 560 000,00 €	63 040,20 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations complémentaires d'un montant total de 63 040,20 €, soit :

- 9 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des collèges suivants :

- . 3 000 € au collège Jean Mentel à Sélestat ;
- . 6 000 € au collège Frison Roche à La Broque ;

- 1 209 € au collège Solignac à Strasbourg au titre de la régularisation de la dotation "autres dépenses de fonctionnement - euros/élève" 2019 ;

- 38 136 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2019 en faveur des sept collèges suivants :

- . Collège Robert Schuman à BENFELD : 6 000 € ;
- . Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN : 5 000 € ;
- . Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 3 000 € ;
- . Collège du Bois Fleuri à SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 4 000 € ;
- . Collège Jean Mentel à SELESTAT : 11 836 € ;
- . Collège Jules Hoffmann à STRASBOURG : 5 000 € ;
- . Collège du Klosterwald à VILLE : 3 300 € ;

- 261 € au collège du Rhin à Drusenheim au titre de la régularisation de la dotation d'entretien 2019 ;

- 4 000 € au collège Foch à Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant l'année scolaire 2018/2019 ;

- 10 434,20 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Nord :

. Collège de Brumath : 1 103,62 € (réparation des lignes téléphoniques et duplication de 60 clés) ;

. Collège Baldung Grien à HOERDT : 4 738,80 € (dont 956,40 € pour la réparation du lave-mains et du lave-vaisselle et 3 782,40 € pour la réparation des armoires réfrigérées, de l'armoire frigorifique et des armoires froides de la demi-pension) ;

. Collège de l'Outre Forêt à SOULTZ SOUS FORETS : 828 € (déplacement du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Sud :

. Collège Frison Roche à LA BROQUE : 560,16 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

. Collège Herrade de Landsberg à ROSHEIM : 867,80 € (réparation de la chambre froide et du lave-vaisselle de la demi-pension) ;

Eurométropole :

. Collège Lamartine à BISCHHEIM : 778,22 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

. Collège International Vauban à STRASBOURG : 1 557,60 € (réparation du réfrigérateur de la demi-pension).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY